L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 1er DECEMBRE 1875. 49me Année.

DUFOUR & LIEBEZ, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 1er DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, au coin des rues Royale et Toulouse—gages non rachetés.

Par R. M. & B. J. Montgomery au No 100 de la rue du Canal, entre Camp et St. Charles, marchandises sèches étrangères et américaines.

Par D. E. Morphy & Son, sur la Levée, au pied de la rue Julie, foin.

Par Vincent & Co., à leur salle de vente, rue Dousne, chaussures de premier ordre, pour dames et messieurs.

Foin.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

SPECTACLES.

Mercredi, 1er décembre 1875.

ACADÉMIE—A midi et le soir, Little Silver.
VARIÉTÉS—A midi et le soir, Big Bonanza.
ST-CHARLES—A midi et le soir, Lawrence Barrett.
SALLE GRUNEWALD—Grand Concert.

La nouvelle Constitution du Texas.

Le gaspillage effrayant des deniers publics, la prostitution du crédit public et l'augmentation croissante des taxes qui est la conséquence forcée de la création de dettes nouvelles, commencent à produire une réaction salutaire dans l'esprit des populations américaines. En voyant l'abus fait, par les mandataires du peuple, du droit de taxer et d'emprunter, on sent la nécessité de définir et de limiter les pouvoirs des législateurs.

Cela est d'autant plus nécessaire que sous le régime du suffrage universel c'est-à-dire de la loi du nombre, il n'existe pas la moindre garantie pour l'exercice moral et intelligent de ce pouvoir législatif, et qu'il n'y a absolument aucune responsabilité de la part des législateurs.

Il est donc sage aux Etats qui sont en mesure de refaire leurs constitutions dans de bonnes conditions, d'y établir des sauvegardes contre l'abus que pourraient faire de leur pouvoir, les législateurs futurs.

Nous avons déjà signalé les barrières élevées par la constitution de l'Alabama pour préserver cet Etat des écarts législatifs en matière d'emprunts ou de taxes.

L'assemblée constituante du Texas n'a pas été moins prudente. On verra par le résumé suivant des plus importantes dispositions de la nouvelle Constitution que les constituants texiens ont imité l'exemple que leur ont donné ceux de l'Alabama. Nous constatons avec une vive satisfaction cette nouvelle tendance, car elle indique qu'à l'ère de folles prodigalités et de pillages dont nous ressentons si cruellement les effets, va bientôt succéder une ère d'économie et de sage administration qui réparera au moins en partie les désastres et les ruines.

La création de dettes est prohibée, à moins de certaines circonstances qui sont spécifiées. Le prêt ou le don du crédit de l'Etat à une personne, une corporation, une ville ou un comté, est prohibé. Les comtés, les villes, &c., que frappe la prohibition ne peuvent prêter ni propriétés ni crédit à des corporations, ni en devenir actionnaires.

La Législature ne peut ni abandonner ni aliéner une garantie de l'Etat sur un chemin de fer ni changer, en quoi que ce soit, le contrat primitif.

Des clauses sévères rendent impossibles presque toutes les lois locales et spéciales; elles indiquent ce que la Législature ne saurait faire.

Il est pourvu aux écoles publiques gratuites et toutes les sources du revenu pour les écoles sont protégées avec soin. Un quart du revenu annuel de l'Etat peut être consacré aux écoles, qui auront ce montant en sus des fonds et des ressources actuels. *Il y aura des écoles pour les enfants blancs, des écoles pour les enfants de couleur, il y sera pourvu impartialement.*

Les taxes, à l'exception de celles qu'exige la dette publique, sont limitées à cinquante cents sur chaque cent piastres. Les taxes de comtés sont limitées à la moitié de ce taux.

CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL.—C'est ce soir que doit être donné à la salle Grunewald, le concert offert à Mme Henriette Comès, par les dames de l'Eglise de l'Immaculée Conception. Le programme est varié et attrayant. La partie instrumentale deux solos de violon par Mr Caulier, un trio pour piano, violon et violoncelle par MM. Collignon, Caulier et Monna et une grande improvisation par Mr Collignon sur le piano-orgue, à son prolongé. La partie vocale plusieurs solos et duos par Madame Combe et Mlle Collignon, MM. Météyé et Cassard, et deux quintettes de la *Somnambule* et de la *Favorite*. Mme Comès chantera un grand air de *Romeo et Juliette* qui est supprimé aux représentations.

Le concert commencera à huit heures.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—La pièce de Daly *Big Bonanza*, que nous pouvons classer dans le genre du grand vaudeville, sera jouée aujourd'hui en matinée et le soir. C'est en somme une œuvre amusante et bien rendue.

Demain, jeudi, la compagnie jouera pour la première fois *Les deux Orphelins*, le drame au sujet duquel il y a eu tant de discussion dernièrement.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—En dépit des éléments qui, depuis dimanche dernier, militent si puissamment contre le succès de mademoiselle Minnie Palmer, ses représentations ont leur cours et sont de mieux en mieux suivies.

Un singulier contraste se remarquait hier. Tandis qu'une obscurité profonde enveloppait les abords de l'Académie et qu'une pluie torrentielle submergeait les rues, une étoile, à l'intérieur du théâtre, brillait avec grand éclat et une pluie de fleurs inondait la scène.

Ainsi donc, la petite *Lady* peut se féliciter d'avoir conquis de nouveaux lauriers en triomphant des éléments déchaînés contre elle.

Aujourd'hui, à midi et le soir, *Little Silver*. Demain, première représentation du drame de M. Denery, "Les deux Orphelines."

Miss Palmer remplira le rôle de l'orpheline aveugle, Louise.

THÉATRE ST-CHARLES.—Rosedale a eu hier sa première représentation cette année. Inutile d'ajouter que Barrett, dans le rôle d'Elliot, a été ce qu'il est toujours, excellent.

HARPER'S LANGUAGE SERIES. — Nous avons reçu de Harper & Brothers, de New-York, quatre petits volumes destinés à l'étude de la langue et de la grammaire anglaise par William Swinton; language primer, language lessons, school composition et progressive grammar. Ces ouvrages sont recommandés par des autorités compétentes pour les classes primaires.

PRENEZ UN BILLET.

A tous ceux qui ont travaillé sans profit la meilleure partie de leur vie, nous disons: prenez un billet—A tous ceux qui sont las de travailler ou qui sont malades: prenez un billet—A tous ceux qui s'engagent dans la bataille de la vie sans capital: prenez un billet.—Aux jeunes familles où les bouches se multiplient plus vite que le pain: prenez un billet.—A ceux qui sont malheureux en amour ou en affaires: prenez un billet.—A ceux qui ont besoin de confort ou d'encouragement: prenez un billet.—A ceux qui ont confiance en eux-mêmes et qui savent que qui n'aventure rien n'a rien: prenez un billet.—A tous ceux qui veulent remplacer les épreuves et les tribulations d'une médiocrité gênée par la fortune et le luxe: prenez un billet.

Il faut que quelqu'un gagne $100,000 en or, un autre $50,000, un troisième $20,000. Vous avez une chance sur six de gagner un prix, c'est certain. Il y a 3580 lots avec un demi-million en or à diviser parmi 20,000 porteurs de billets—prenez-en un.

Ce plan est le meilleur, le plus grand et le plus libéral qui ait jamais été offert. La loterie de l'Etat de la Louisiane a été régulièrement incorporée par la Législature il y a plus de 7 ans. Sa solidité est hors de doute et ses tirages ont toujours été conduits avec la justice et l'impartialité les plus sévères. Ainsi, soyez sage et prenez un billet.

Les billets coûtent seulement $50 pièce, en monnaie des E. U. Ils sont divisés en coupons représentant des vingtièmes.

☞Les ménagères sont étonnées de l'économie qu'elles réalisent en achetant le café grillé et moulu au grand dépôt de thé de la rue du Camp, No 5. Le débit en est si grand qu'il a fallu employer une machine à vapeur pour le moudre et répondre ainsi à toutes les demandes.

LOUISIANE.

Correspondance particulière de l'Abeille.

Pont-Breaux, ce 26 novembre 1875.

Messieurs les éditeurs de l'*Abeille* :

Je suis à même de vous donner un aperçu rapide, et à peu près exact, sur ce que sera la récolte de 1875, sur le littoral du bayou Têche, depuis Arnaudville jusqu'à la Nlle Ibérie.

Nos plus anciens cultivateurs ne se rappellent pas avoir jamais fait autant de maïs qu'ils en ont fait cette année. Et, cette fois, la qualité égale la quantité. Or, ces faits, je vous les signale avec un plaisir d'autant plus vif, avec une satisfaction d'autant plus grande, qu'il est admis aux Attakapas, comme un axiome d'économie agricole, que tout laboureur, blanc ou noir, riche ou pauvre, qui tire annuellement de son propre fonds une ample provision de maïs, est, par cela même, *all right*. Car ce point capital obtenu, tout le reste en découle naturellement.

Malgré les avalasses, les ouragans et les trombes qui sont venus nous assaillir, dès le début de la cueillette du *coton*,—auquel ils ont porté un grave préjudice—il n'en est pas moins vrai que la récolte de ce textile sera ici, en définitive, beaucoup plus forte qu'on eût osé l'espérer tout d'abord. Cet accroissement de production doit être attribué aux *chenilles*, qui, cette année, ont brillé par leur absence. Mais ce que ces voraces et expéditives moissonneuses auraient dévoré en quelques jours, exigera, de la part de nos planteurs, pour être ramassé, des semaines et des mois. Aussi, quelque grands que soient les efforts tentés pour la sauver, une portion plus ou moins considérable de coton restera forcément dans les clos.

En attendant, et quoi qu'il arrive, la cueillette continue et se prolongera probablement jusque vers la Noël.

Ceux qui ont eu le bon esprit de semer du *riz* n'auront pas à le regretter, car ils seront libéralement récompensés de leurs peines. A mon avis, il serait fortement à désirer que la culture de cette plante précieuse se généralisât davantage, et que des moulins destinés à en émonder le produit fussent établis dans les quartiers les plus populeux. Qui pourrait s'y opposer? Rien, que je sache. C'est une erreur populaire de croire que le riz ne puisse réussir que dans les terres basses et susceptibles d'être inondées. Il vient très bien, et j'en ai vu de très beau, sur un terrain élevé. Si chacun de nous pouvait faire soi-même, ou se procurer à bon marché chez son voisin, le riz dont il a besoin pour sa consommation, il en résulterait un grand avantage pour la communauté. Nous pourrions alors nous dispenser, du moins en grande partie, d'acheter très cher les farines, souvent falsifiées et malsaines, que nous envoient les autres Etats. De cette manière, notre argent (l'argent est au corps social ce que le sang est au corps humain), notre argent, dis-je, resterait dans le pays, et ne disparaîtrait pas sans retour comme il le fait aujourd'hui.

Voici quelques plantes utiles, et qui ont donné des fruits à profusion, partout où elles ont été judicieusement travaillées.

La pomme de terre, la *patate douce*, les *giraumons*, les *féverolles*, &c. En fait de *foin* et de *fourrage*, nos habitants en font avec le chiendent et les lianes de fèves, qu'ils fauchent et laissent faner dans leurs clos avant de les rentrer.

Une mention particulière est due à la *pacane*, d'où pourrait s'extraire une huile excellente pour la cuisine. Le pacanier, qui croît spontanément aux Attakapas, qui est un fort bel arbre, du reste, et vit très vieux, mériterait plus de soin et d'égards que ceux dont il est l'objet.

Les *orangers* sont ici clair-semés, mais j'ai ouï-dire que ces magnifiques arbustes, chargés de leurs pommes d'or, présentaient actuellement, sur quelques points de nos paroisses d'en bas, un gracieux et ravissant coup d'œil.

Dans nos jardins potagers, à l'heure où j'écris ces *lignes*, les *légumes* sont superbes, et les animaux qui paissent librement dans nos immenses prairies, sont dans les meilleures conditions qu'il soit possible d'imaginer. On sait, d'ailleurs, que le *poisson* n'est point rare dans nos rivières ni dans nos lacs, et que le *gibier* se montre en abondance à peu près partout.

Mais il est temps, il me semble, de nous occuper de la *canne*. Les gelées précoces de l'automne dernier, ayant avarié le plant, la plupart de nos fabricants de sucre (qui d'ailleurs ne sont pas nombreux) rouleront d'autant moins de cannes, qu'ils seront obligés d'en conserver davantage pour pourvoir à leur prochaine plantation.

Au surplus, jusqu'à présent, les cannes qui végètent toujours, en raison de la chaleur extraordinaire de l'atmosphère, rendent, en général, assez peu. Aussi, M. Alfred Lastrapes, et quelques uns de ses confrères, se plaignent-ils. Et je crois que ce n'est pas à tort. Heureusement il en est beaucoup d'autres plus favorisés. Je suis officieusement informé, en effet, que M. Alexandre De Clouet,—qui a commencé à chauffer le 13 du courant,—a obtenu de 25 arpents de cannes plantées l'année dernière 43 boucauts de sucre. Ce chiffre est respectable, à ce compte, le général De Clouet, qui est à la tête d'une vaste exploitation, fera cette année une bonne et lucrative récolte. C'est ce que je lui souhaite de tout mon cœur, non seulement à lui, mais aussi à tous les sucriers de l'Etat.

Passons à un autre sujet:

Il meurt peu de monde dans nos paroisses; et bien que bon nombre de fièvres paludéennes et quelques autres maladies, d'un caractère plus ou moins grave, s'y soient fait et s'y fassent encore sentir, notre état sanitaire est aussi satisfaisant qu'il soit permis de l'espérer dans cette saison.

D'un autre côté,—je me plais à en faire la remarque—mes concitoyens ont dû contracter peu de dettes durant l'année qui touche à sa fin. Et cela, pour une excellente raison, c'est que ni les courtiers ni les marchands ne veulent plus leur faire crédit. Ils ne s'en trouvent assurément que mieux.

Voilà, en gros, où nous en sommes. Evidemment notre situation matérielle s'améliore, et des progrès aussi louables qu'étonnants ont été opérés dans ce sens. Nous devons en féliciter nos dignes et infatigables campagnards.

Toutefois, nous avons, nous aussi, nos alarmistes, nos peureux. Ces disciples d'Héraclite se lamentent, se récrient et viennent, à tout propos, nous corner dans le tuyau de l'oreille, que le coton se vend mal, qu'à ce prix c'est s'échiner pour rien que d'en planter, et vingt autres boniments tout aussi creux... Après tout, ils ont peut-être raison, à leur manière. Mais, en tous cas, il est bon de tout dire, et c'est ce qu'ils ne font pas.

La baisse du coton est regrettable, sans doute; et qui donc le nie? Mais il y a bien, ici aussi, quelque compensation. Et, en effet, c'est à cause de cette baisse que le salaire des ouvriers qu'ils emploient, que le moulinage et le transport de leur coton, ont été réduits de 33 p. 0|0, et c'est déjà quelque chose. Et puis, la concurrence que se font les industriels et les entrepreneurs a profité à la masse des producteurs et des consommateurs, dont ils font eux-mêmes partie. Un colis, par exemple, qui coûtait ces jours derniers 75 sous de fret de St. Martinville au Pont-Breaux, vous est remis aujourd'hui à domicile pour 50. C'est donc un tiers de gagné, quitte et net; et ce tiers, souvent répété, fait une grosse somme au bout de l'année.

Et d'ailleurs il ne faut pas oublier que la récolte de coton de 1875 s'élèvera pour le moins au double de celle de 1874; et qu'alors, bien que la matière ait baissé, le profit doit néanmoins monter.

Parlons sérieusement. Une seule chose est réellement et foncièrement déplorable, c'est l'écrasant fardeau des taxes directes et indirectes que nous sommes condamnés à porter, comme un forçat à traîner sa chaîne. Et bien! même à ce mal, si intense, si funeste qu'il soit, il y a un infaillible, un souverain remède, et le voici: il faut que le vrai peuple, le peuple honnête et travailleur, prenne l'inébranlable résolution d'aller voter en masse, comme un seul homme, aux élections de novembre 1876, pour les candidats du parti *conservateur* (ce mot renferme tout), à cette fin de balayer et de faire disparaître à jamais, de la scène politique, toutes ces sangsues à face humaine, tous ces vautours à deux pieds et sans plumes, qui, depuis 1868, sous les noms de *radicaux* ou de soi-disant *républicains*, nous humilient, nous déshonorent et nous pressurent jusqu'à la moëlle des os!..

Oui, que le peuple agisse ainsi. Qu'il remplisse ce saint et impérieux devoir (pour lui si facile)... Et la Louisiane est sauvée!... Et le bien-être, et l'harmonie et la prospérité renaîtront alors comme par enchantement!!

O. S.

Nous lisons dans la *Sentinelle des Attakapas* :

De tous côtés, nous ne recevons que des avis favorables des résultats obtenus par nos habitants sucriers. Le rendement, qui au commencement de la saison était très faible, ne laisse aujourd'hui rien à désirer. Un boucaut et demi et parfois deux boucauts l'arpent, c'est là ce que donnent des cannes, qui à en juger par l'apparence et par les résultats des années précédentes, ne devaient rendre à peine mille livres l'arpent, et à mesure que la saison s'avance une amélioration proportionnée se fait sentir. Malheureusement nos habitants n'avaient pas planté cette année la quantité de cannes qu'ils auraient désiré.—La gelée du 1er novembre de l'année dernière, qui est venue les surprendre au moment qu'ils mettaient leurs cannes en matelas, a été cause qu'ils n'ont fait cette année, qu'une bien faible plantation.

La cueillette du coton est à peu près terminée. Cette récolte aussi, malgré les mauvais temps des deux derniers mois est excellente. Quant au maïs, patates et autres provisions, il y a abondance. Enfin, c'est la première fois depuis plusieurs années que nous avons de bonnes raisons de sincèrement remercier la Providence

Nous lisons dans le *Lafayette Advertiser* :

Faisant dernièrement une tournée dans certaine partie de notre paroisse, nous avons avec plaisir constaté que la récolte de coton paraissait encore promettre une abondante cueillette. Nous avons remarqué que les faîtes des plantes étaient couvertes de fleurs et de formes. Nous félicitons nos habitants sur leur bonne réussite cette année.

BANQUE D'AMÉRIQUE.—On verra par une notice insérée plus loin que cette institution cesse dès aujourd'hui ses opérations actives et que son bureau de direction a décidé qu'elle serait mise immédiatement en liquidation.

☞Les grands consommateurs de café ne doivent pas perdre de vue qu'une livre de café grillé et moulu au grand dépôt de la rue du Camp No 5 est égale à une livre et quart de café préparé dans les familles; il y a donc tout à la fois économie d'argent et de peine à l'acheter au grand dépôt.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

LA JALOUSIE POUSSÉE JUSQU'A LA FRÉNÉSIE.

Un meurtre épouvantable.

Un des meurtres les plus horribles que nous ayons jamais eu à rapporter a été commis hier matin, vers sept heures, rue St-Louis, entre Robertson et Villeré.

La victime est une jeune mulâtresse d'une vingtaine d'années, nommée Sarah Jones, et l'assassin est un homme de couleur, que l'on dit être un pensionnaire du pénitencier, en rupture de ban, s'appelant George Morris.

Il paraît, qu'il y a deux années, Morris et Sarah Jones vivaient ensemble comme mari et femme; mais le premier, un nègre d'un caractère violent et très déterminé, employé alors comme matelot à bord du bateau à vapeur "Frank Pargoud," a eu une querelle avec un de ses camarades du bord et l'a tué.

Convaincu du crime d'homicide avec des circonstances atténuantes, il a été condamné à cinq ans de travaux forcés et envoyé au pénitencier de Bâton-Rouge.

Sarah Jones, à la même époque, avait été envoyée, elle-même, au pénitencier pour vol, mais n'est restée que six mois.

Georges Morris aimait sa maîtresse avec frénésie; c'est à dire autant qu'une bête féroce peut aimer. Son caractère jaloux et emporté avait été la cause de bien des troubles dans son ménage illégitime, et lorsqu'il s'est séparé de Sarah Jones il lui a juré qu'il reviendrait auprès d'elle, mais il a ajouté, avec d'horribles imprécations, que si pendant son absence elle lui était infidèle, il la tuerait.

Sarah Jones, de retour du pénitencier, n'a pas tenu compte des terribles serments de son dangereux amant, qu'elle pensait ne revoir jamais, et elle s'est hâtée de l'oublier, enchantée après tout d'en être débarrassée.

Comment la nouvelle des infidélités de sa maîtresse est-elle parvenue à George Morris, malgré les épaisses murailles du pénitencier; c'est ce qu'on ne saura jamais.

Toujours est-il, qu'à partir de ce moment, Morris, fou de rage, n'a plus eu qu'une idée fixe: s'évader pour aller tuer Sarah Jones.

George Morris, avons-nous dit, est doué d'une grande énergie de caractère; c'est une nature sauvage et passionnée, qui ne connaît pas de frein et que le contact de la civilisation n'a pas assouplie.

Il a attendu des mois avec cette persévérance froide de l'indien sur le sentier de la guerre; puis, un jour, il a trouvé l'occasion qu'il cherchait et il en a profité pour s'échapper.

Comment s'y est-il pris pour tromper la surveillance des gardiens, pour franchir les hautes murailles, c'est ce que nous ne saurions dire pour le moment.

Enfin, il s'est vu libre et tout entier à ses projets de vengeance, il n'a plus songé, dès lors, qu'à se rendre à la Nouvelle-Orléans le plus vite possible.

Il y est arrivé avant-hier, et ayant découvert le lieu de résidence de Sarah Jones, il s'y est rendu dans la soirée même.

Il n'était pas tout à fait décidé alors à la tuer.

Son cœur s'était amolli, et peut-être que si elle était revenue à lui, il aurait tout pardonné.

Il a frappé à la porte. Un homme blanc, nommé L. Adams lui a ouvert, mais apprenant le but de sa visite, l'a congédié, en lui disant que Sarah Jones n'était pas visible à cette heure.

Son désir de vengeance alors a repris le dessus. Il a passé presque toute la nuit devant cette porte qui lui était fermée, formant les projets les plus insensés, et tout à fait fou de rage.

Vers cinq heures, hier matin, Morris s'est rappelé qu'il n'avait pas d'arme et il est parti pour en chercher. Il n'avait pas d'argent pour en acheter, et il a songé d'abord à emprunter un pistolet, mais où et à qui?

Passant au marché Poydras, Morris a remarqué sur une table de boucher plusieurs longs couteaux effilés. Il a attendu que leur propriétaire s'éloignât de quelques pas. Alors, il en a saisi un vivement, et le cachant sous ses vêtements il s'est enfui avec.

Il avait l'arme qui lui convenait. Un pistolet, il n'en voulait plus; ce qu'il voulait, c'était tenir sous son couteau, palpitante et affolée de terreur, la femme qu'il avait tant aimée et qu'il haïssait maintenant; pour lui faire la mort lente et terrible.

A six heures, il avait repris son poste d'observation devant la maison, dont il désirait franchir le seuil dans le seul but de commettre un crime.

Vers sept heures, la porte s'est ouverte enfin, et un Mr Louis Joseph, le locataire principal, a paru et lui a demandé ce qu'il voulait. Il a répondu qu'il voulait voir Sarah Jones.

La jeune mulâtresse s'était approchée, à moitié vêtue, en entendant un bruit de voix. Elle a vu Morris et a crié de fermer la porte; mais celui-ci l'avait aperçue aussi, et exhibant son couteau, il a bondi jusqu'à elle, en repoussant violemment Louis Joseph.

Sarah Jones a compris qu'elle était perdue si elle ne se dérobait pas par la fuite aux coups de son ex-amant, qui avait aux lèvres le rictus du meurtre et dans les yeux la lueur fauve de la folie furieuse.

Elle a voulu courir, mais elle était paralysée par la peur.

Le long couteau de l'assassin s'est abattu sur elle. Blessée mortellement, mais galvanisée en quelque sorte, par la terreur inexprimable qui s'était emparée d'elle, la malheureuse femme a retrouvé un moment ses forces pour fuir.

Elle s'est élancée dans la rue, en criant au meurtre, et en laissant une trace de sang derrière elle.

Morris l'a poursuivie, et la saisissant de nouveau l'a renversée. Il a frappé alors dix-sept fois sa malheureuse victime, avec une fureur que rien ne saurait décrire.

Sarah Jones était morte après le troisième ou le quatrième coup de couteau, et c'est sur son cadavre que s'acharnait l'assassin.

Voyant qu'elle n'existait plus, Morris a voulu lui trancher la tête, mais s'apercevant que son couteau avait été émoussé, il l'a repassé sur le pavé du trottoir; puis, reprenant son horrible besogne, il a coupé la gorge de Sarah Jones d'une oreille à l'autre.

Ce qu'il y a d'affreux, c'est qu'une vingtaine de spectateurs terrifiés assistaient à cette boucherie, et qu'aucun d'eux n'a eu le courage d'intervenir pour s'emparer de l'assassin.

C'est l'agent de police J. Larkin, No 146, qui a fait l'arrestation.

Il s'est avancé bravement vers Morris, qui pressait dans ses bras le corps ensanglanté et pour ainsi dire décapité de sa victime, et s'arrêtant à cinq pas de lui, il l'a couché en joue avec son pistolet, en lui criant de se rendre.

Le meurtrier a jeté son arme dans le ruisseau, et s'est avancé de lui-même vers l'agent, en levant les mains, en signe de soumission.

Il a été enfermé au poste de police du 4eme précinct et le corps de Sarah Jones y a été transporté aussi.

L'assassin n'a tenté aucune résistance. Il a parlé avec beaucoup de calme à ceux qui l'interrogeaient, disant qu'il ne regrettait pas le crime qu'il avait commis parce que c'était à refaire il recommencerait. Il a déclaré qu'il avait prémédité de tuer Sarah Jones depuis longtemps et qu'il avait fait seize cents milles (textuel) dans ce seul but.

Conduit, presqu'immédiatement après son arrestation devant la Cour Municipale du second district, juge Staes, il s'est reconnu coupable de meurtre au premier degré et a dit qu'on pouvait le pendre puisqu'il avait accompli son œuvre de vengeance.

On a fait l'autopsie du cadavre de Sarah Jones. Nous ne voulons pas, cependant, décrire à nos lecteurs dans tous ses détails l'horrible spectacle auquel nous avons été obligé d'assister.

Qu'il nous suffise d'indiquer que les blessures sont au nombre de dix-sept, qu'il y en a sur toutes les parties du corps, et que cinq d'entr'elles étaient de nature à donner la mort instantanément.

Comité Central de l'Union des Propriétaires.

Le Comité central exécutif de l'Union des propriétaires fonciers a eu sa réunion hebdomadaire hier soir, sous la présidence de Mr. Higby, le président, Mr. Archibald Mitchell, n'étant pas présent.

Le comité sur la charte de la ville a déclaré, par l'entremise de son chairman, que son rapport avait été publié dans le journal officiel, l'*Orleanian*, et a proposé qu'il soit adopté section par section.

Cette motion a été longuement discutée, et il a été résolu finalement à la suggestion du docteur Tebault que la question serait renvoyée à la prochaine assemblée.

Le docteur Tebault a lu ensuite la communication qu'il a adressée au comité central d'Etat du parti démocratique, dans laquelle il expose tous les projets de réformes à accomplir.

Nous avons déjà dit, en rendant compte d'une communication identique, adressée au comité central radical, quels sont ces projets de réforme.

Le but principal est de faire limiter la taxation, en prenant pour base un assessement correct de la propriété, à 1 1|2 pour cent, pour l'Etat et la ville; aussi de réduire les salaires exorbitants de certains fonctionnaires publics.

Cette communication est signée de MM. C. H. Tebault, L. J. Higby, D. P. Scanlan, John Hughes, J. D. Hill, W. B. Koontz.

La réponse du digne président du comité central d'Etat du parti Démocratique, M. R. H. Marr, est trop longue pour que nous puissions la traduire aujourd'hui.

Mais la substance en est, que le parti Démocratique n'étant pas au pouvoir dans l'Etat, qui est contrôlé par un gouvernement usurpateur, ne peut pas promettre des réformes immédiates, qu'il ne dépend pas de lui d'accomplir.

La Chambre des Représentants de la Législature fera tout ce qu'elle pourra pour abolir un grand nombre d'abus et réduire les taxes, mais cette Chambre ne peut rien sans l'assentiment du Sénat qui est radical et de l'Exécutif qui l'est également.

Le docteur Tebault a déclaré qu'il n'avait pas reçu de réponse du comité central radical et a demandé que le comité de conférence dont il est le président soit déchargé.

Il en a été fait selon son désir et la séance a été levée après quelques débats insignifiants.

Le procès de $200,000 de la banque des Citoyens.

La Cour Suprême a affirmé le jugement de la Cour Supérieure de District, dans le procès de la Banque des Citoyens contre le Bureau de Liquidation pour l'obliger à convertir un billet à ordre de $200,000, avec 8 pour cent d'intérêt, fourni par le gouverneur Warmoth, le 27 février 1875, et dont le paiement était garanti par quarante mandats de $5,000 chacun.

La banque a fait convertir les warrants selon les termes du Bureau de Liquidation, c'est-à-dire à soixante sous à la piastre; mais elle exigeait aussi que le billet proprement dit fut également converti, et a intenté un procès à cet effet au Bureau de Liquidation, devant la Cour Supérieure de District, mais ayant été déboutée de la plainte, elle a fait appel à la Cour Suprême.

Ce tribunal vient d'affirmer le jugement de la Cour inférieure, comme nous l'avons dit.

C'est le juge assistant Howell qui a lu l'arrêt. Il a dit en substance que la Banque des Citoyens ayant consenti à faire convertir, selon les termes de l'acte de conversion, les mandats qui lui avaient été donnés en garantie du paiement du billet, ne peut pas exiger maintenant que ce billet soit également converti, parce que s'il en était ainsi ce serait reconnaître que la Banque est un créancier privilégié de l'Etat.

Un hardi voleur de poules.

Vers cinq heures, hier matin, Mr Harry Bort a eu occasion de descendre dans la cour de la maison sise rue Remparts No 602, dont il est un des locataires. Il a aperçu alors un homme qui, avec une chandelle allumée, se glissait dans le poulailler. Mr Bort n'a pas perdu son temps et a crié au voleur de sa plus belle voix.

Mal lui en a pris, car le coquin a laissé tomber sa chandelle qui s'est éteinte, et s'est élancé sur Bort, le frappant à la tête avec un instrument contondant, probablement un lisau, et l'étendant tout de son long sur le pavé.

Quand les autres locataires de la maison sont accourus ils ont trouvé Mr Bort évanoui et pas l'ombre d'un voleur.

Séance du Conseil Municipal.

Le Conseil se réunit à midi sous la présidence du maire Leeds.—Tous les administrateurs sont présents.

Mr Brown, administrateur du département des comptes publics, présente son rapport de la semaine, comprenant plusieurs ordonnances relatives à des règlements de comptes, qui sont adoptées sans difficulté.

Mr. McCarthy, administrateur du département de la police, déclare que conformément à l'ordonnance 3284 des séries de l'administration, il a fait fermer tous les bouges qui se trouvaient sur la Levée.

Mr B. F. Jonas, avocat de la ville, soumet son rapport relativement aux résolutions présentées, il y a quelque temps, par Mr Bouny, administrateur du département des assessements, qui lui avaient été référées.

Mr Bouny demandait dans ses résolutions que le conseil révisât les listes d'assessements préparées pour 1876 par le Bureau des assesseurs d'Etat et de ville.

Mr. Jonas est d'avis que la ville ne peut pas réviser ces listes, mais qu'elle a le droit de diminuer les assessements des individus, si elle le veut.

Mr. Bouny, administrateur du département des assessements, présente une ordonnance relative aux licences de 1876, qui est référée au comité général des administrateurs.

Mr Laudry, administrateur du département du commerce, présente une ordonnance pour la protection des compagnies de chars urbains, qui est adoptée.

En voici la teneur:

Il est défendu, sous peine d'une amende de $5 pour le moins, ou de $25, selon les circonstances, à toute personne prise de boisson ou ayant une maladie contagieuse d'entrer dans un char urbain, et le conducteur du dit char, est autorisé à faire arrêter cette personne par un officier de police.

Les enfants qui monteront derrière les chars devront être arrêtés et conduits devant une Cour Municipale, où ils seront condamnés, soit à douze jours d'emprisonnement, soit à 24 jours, selon les circonstances. Les parents de ces enfants seront condamnés également à payer une amende de $5 à $25.

Tout cocher de voiture, de cab, de camion, etc., qui se trouvera sur le passage d'un char urbain et qui obstruera la voie, sera condamné à payer une amende de $5 à $35.

L'ordonnance ne fait d'exception que pour les pompes, les chariots de tuyaux et tout ce qui fait partie du département de l'incendie, et leur accorde le droit de libre passage partout, sans régler leur vitesse, pourvu que ces pompes, chariots de tuyaux, etc., aient une clochette pour avertir de leur approche.

Une autre ordonnance présentée par M. Landry, administrateur du département du commerce est adoptée aussi.

Elle défend, sous peine d'une amende de $25 à $50, de brûler des herbes ou du foin dans les limites de la ville, après six heures de l'après-midi et avant cinq heures du matin.

M. Landry, auquel avait été référée la pétition de M. Sarrazin, demandant à établir une usine rue Decatur, No. 279, présente un rapport favorable.

Après quelques débats peu importants, le Conseil s'ajourne.

TEMPÉRATURE.—30 Nov. 1875.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	65	18
12 M.	64	17-
3 P. M.	64	17
6 P. M.	62	16

DÉCORATION.—Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* :

Nous sommes informés que, par décret du 4 de ce mois, le président de la République française a, sur la proposition de M. le ministre des affaires Etrangères, nommé M. Frédéric R. Coudert, avocat à New York, chevalier de l'ordre de la Légion d'Honneur. Les nombreux amis de M. Coudert ne peuvent que se féliciter de cette haute distinction, d'autant plus précieuse qu'elle ne s'accorde d'ordinaire à l'étranger qu'en récompense de services exceptionnels.

— La campagne contre les pianos et les orgues, inaugurée si glorieusement par le maire de Lille, se poursuit. Son collègue de Tourcoing vient de prendre un arrêté identique.

MEUBLES A BON MARCHÉ. — On parle d'une prochaine reprise des affaires, mais en attendant l'argent ne circule pas et l'économie est de règle. On n'achète qu'à condition d'acheter à bon marché. Aussi Mr Jos. Hubbard, coin Remparts et Perdido, s'est-il empressé de réduire le prix des excellents meubles qu'il fabrique lui-même et de ceux qu'il importe du Nord et de l'Ouest. Il y a de bons marchés à faire chez lui.

☞Les visiteurs de la campagne, qui ont besoin de thé ou de café, ne doivent pas oublier de faire une visite au grand dépôt de thé et de café de la rue du Camp No 5 où une machine à vapeur est toujours en activité pour répondre aux besoins de la consommation.

BANQUE D'AMÉRIQUE. — Nouvelle-Orléans, 20 novembre 1875. — A une assemblée du Board des Directeurs tenue ce soir, il a été résolu de cesser les opérations actives et de mettre la Banque en liquidation immédiatement.
EDGAR HINCKS, Caissier.
1déc—

LES anciens colons de St-Domingue, ou leurs héritiers qui auraient des indemnités à réclamer du Gouvernement français, sont invités à passer à mon bureau où ils recevront des informations qui les intéressent.
Les français qui ont des réclamations contre les Etats-Unis, pour dommages subis pendant la guerre dite de sécession, sont invités également à se présenter au plus tôt à mon bureau.
JOSEPH LOMBARD, (Avocat),
30nov-1m No 116 rue de la Douane.

MARIÉ, le 25 courant, à la Baie St-Louis, par le Rév. Père Leduc, PIERRE LUCICH, de Brookhaven, Mississippi, à Mlle HELENE CANTONI, de la Baie St-Louis.

SERVICE FUNEBRE.
Un service funèbre sera célébré JEUDI 2 décembre, à sept heures du matin, à la cathédrale St-Louis, pour le repos de l'âme de FRANCISCO SITGES. Ses amis et connaissances sont priés de bien vouloir y assister.
De la part de ses enfants. 2t—

SERVICE FUNEBRE.
Un service funèbre sera célébré le MERCREDI, 1er Décembre 1875, à la Cathédrale St-Louis, à huit heures du matin, pour le repos de l'âme de feu JEAN MAUMUS. Ses amis et connaissances sont priés de bien vouloir y assister.
De la part de sa veuve et de ses enfants.
3t.

Entrepot de Tapis et de Rideaux.
VENTE EN GROS ET EN DETAIL.
No 17 DE LA RUE DE CHARTRES
TAPIS—Axminster, Velours, Bruxelles, etc.
TOILES CIREES—anglaises et américaines.
NATTES—blanches, à carreaux et fantaisie.
STORES—Couvertures de Tables et de Pianos.
ETOFFES A RIDEAUX et à Meubles.
BROCATELLES, COTELINES, Reps, etc.
BURLAPS, par balle, pièce ou yarde.
A. BROUSSEAU & SON.
28 nov—6 t PP

REMEDE INFAILLIBLE
—CONTRE LA—
DYSSENTERIE.
LE remède de Mme Willoz qui est infaillible même dans les cas de dyssenterie les plus graves, vient d'être patenté récemment sous le nom de "WILLOZ DYSSENTERY REMEDY."
On peut s'en procurer au dépôt général rue Marigny, No 125 et dans les principales pharmacies de la ville. 27oct—1an.

Demande.
ON demande, dans une grocerie, un JEUNE GARÇON qui connaisse ce genre de commerce, parle le français et l'anglais et soit bien recommandé. S'adresser au No 132 de la rue St. Louis. 1er déc—1f

Lunettes trouvées.
Il a été trouvé hier, 30 novembre, une paire de LUNETTES en or, que le propriétaire peut réclamer, en payant les frais d'annonces. S'adresser au commis du steamer St. Mary, paquebot de la côte. 1er déc—1f

Bureau de la compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle Orléans, No 125 rue Commune.—Nouvelle-Orléans, le 30 novembre 1875.—L'élection annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu LUNDI, 13 décembre 1875, de midi à 2 heures, au bureau de la Compagnie, No 125 rue Commune. LOUIS BARNETT, Secrétaire.
30 nov—au 13d.

Dissolution de Société.
LA Société en commandite pour l'achat et la vente de BOIS et de CHARBON qui existait entre le soussigné et Mr JUSTIN R. XIMENEZ a été dissoute le 20 courant par acte en date du 27, pardevant A. Ducatel, notaire.
Le soussigné est chargé de la liquidation et du recouvrement de toutes les dettes dues à la dite Société.
M. THOMAS ROBERTSON, comme son agent, est chargé de la dite liquidation et continuera les affaires de BOIS et de CHARBON dans le même établissement, encoignure des rues Canal et Villeré, où tous les ordres envoyés seront promptement exécutés.
NUMA J. SAMORY.
Nlle-Orléans, le 30 novembre 1875. 30nov—3t

Demande de nourrice.
ON DEMANDE pour aller à Shreveport, Lne., UNE NOURRICE BLANCHE, sans enfant. S'adresser au No 120 de la rue de la Douane, de 12 à 2 heures. 30 nov—2f

ON DEMANDE, pour une petite famille, une personne sachant faire la cuisine et laver. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser au No 368 de la rue du Bayou. 28 nov—3f

DEPOT DE GLACES
Françaises et Allemandes,
L. UTER,
AGENT,
No 38 RUE ROYALE, No 38.
Annonce à ses amis et au public de la ville et de la campagne qu'ils trouveront un grand avantage à s'adresser à lui avant d'acheter ailleurs l'un des articles suivants:
Glaces Françaises et Allemandes, de toute espèce et de toutes grandeurs; Gravures, Lithographes et Chromos, unis et coloriés; Cadres de Photographes, en bois doré et en bois sculpté; Cadres de Portraits et de Gravures, carrés et de forme ovale, en noyer et en bois de rose; Corniches et Stores de fenêtres, Bandes de rideaux Cadres Rustiques et Brackets en noyer sculpté; Moulures pour cadres, de tous genres, toute espèce de Glands et de Cordes pour tableaux, et toute espèce d'articles à l'usage des artistes.
La maison se charge de réparer les anciennes glaces et de redorer les anciens cadres.
P. S.—Les personnes de la campagne feront bien de demander un catalogue et une liste des prix. 14nov—DMerVimPP

Figues de Naples ! Fruits au jus !
Sardines, Cognac, etc.
En débarquement du vapeur NEW ORLEANS venant de New York et du navire JULIE ERNESTINE, de Bordeaux:
500 boîtes figues sèches de Naples.
100 caisses Fruits à l'eau-de-vie Cosnard.
50 au jus.
4 Truffes noires en 1|4 et 1|2 boites.
20 véritable Bénédictine 3|2 bils.
350 1|4 et 1|2 boites sardines à l'huile.
200 Vinaigre de vin blanc, Cessat Jeune.
50 barils et 10 biques du do
Cognac de la célèbre marque N. C. Menkow & Co., des années suivantes:
5 huitièmes Cognac 1874.
5 do 1872.
5 do 1868.
5 do 1865.
3 do 1860.
2 do 1858.
75 caisses Eagle, une, deux et trois étoiles, à vendre en magasin ou en douane, par PAUL GELPI & Bro.
41 rue Vieille-Levée ou Decatur.
Seuls agents pour le Sud de la marque A. C. Menkow & Cie. 28nov—3f.

Huile de Foie de Morue et Chaux,
PRÉPARÉES de l'Huile de Bergin pure toujours fraîche et agréable au goût.
Méfiez-vous des préparations rances qui font plus de mal que de bien.
Cherchez toujours nos noms sur l'étiquette et notre marque en affaires sur le bouchon.
FREDERICKSON & HARTE,
179 rue du Canal.
28 nov—3f

Avis.
LES soussignés ont l'honneur d'annoncer au public, et particulièrement aux Médecins et Dentistes de cette ville qu'ils viennent d'établir au No 21 rue Royale un atelier où ils se chargeront du NICKELAGE, des instruments de chirurgie ainsi que tout autre objet qui pourrait leur être confié.
P. A. MARREC,
LEON VOITIER.
28 nov—1m

En débarquement de la barque "Julia Ernestine," et à vendre par les soussignés:
150 Barriques Vin Rouge, Côte de Ciafrac.
80 Barils vin blanc, Château de Cursan.
42 Barriques vin rouge St-Julien.
25 Demi-barriques vin rouge St-Julien.
30 Barriques do Côte de Bourg.
15 Demi-barriques do do
25 Barriques do Margaux.
16 Demi-barriques do do
200 Caisses Vin Blanc, Graves, 12 Bouteilles
100 do do do 24|2 "
250 do Vin Rouge, Margaux, 12 "
100 do do do 24|2 "
300 do do Léoville, 12 "
150 do do do 24|2 "
200 do do St-Julien, 12 "
50 do do do 24|2 "
30 do Huile d'Olive, qualité supérieure.
25nov—8f C. CAVAROC & SON, Agts.

Le Dr. G. P. MALONEY,
150.........Rue du Canal.........150
CHIRURGIEN-DENTISTE.
Ci-devant du Collège de la Pennsylvanie, élève du Collège de la Nouvelle-Orléans et dentiste du Couvent des Ursulines et de la Maison du Bon Pasteur, se charge de toutes les opérations aux plus bas prix possibles. La foire d'Etat de 1871 lui a décerné une médaille pour les meilleurs râteliers artificiels. 23nov—

FREDERIC SAHUQUÉ,
Chirurgien Dentiste de la Faculté de Paris et de la Havane.
OFFRE ses services dans toutes les parties concernant sa délicate et difficile profession. Au courant de tous les progrès constatés jusqu'à ce jour, aussi bien dans la partie scientifique que dans la Prothèse Dentaire, il possède un appareil pour faire les extractions les plus difficiles sans douleur, et emploie dans ce but l'Anesthésie Locale qui n'a aucune suite fâcheuse. Il garantit les aurifications, forme les parois des molaires ou autres, soit avec de l'or ou de la pâte de platine, posés avec la plus grande perfection les dentiers artificiels en plaque métallique ou en Gutta Percha. Ses prix sont conventionnels et d'une exiguité contre laquelle personne autre ne pourrait lutter. Heures de consultation et opérations de 8 heures à midi et de 2 à 5 h.
Note—Calme les douleurs dentaires les plus aiguës par le moyen d'une préparation à lui connue.
12nov—2m Rue Royale No 71, Entre Conti et Bienvil

THEATRE DE L'OPERA.
ASSOCIATION DRAMATIQUE ORLÉANAISE.
Soirée d'inauguration;
Le SAMEDI, 11 décembre 1875.
Au bénéfice de Familles Pauvres.
UN PÈRE PRODIGUE, pièce en 5 actes d'Alexandre Dumas, fils.
LE CHAPEAU D'UN HORLOGER,
Comédie en 1 acte de Mme de Girardin.
Prix des billets (avant-scènes exceptées) 75 cts.
On pourra se procurer des billets en s'adressant aux membres de l'Association et des places numérotées au Contrôle de l'Opéra, le vendredi 10 et samedi 11, de 10 heures à 4 heures.
28nov—12t PP.

Souvenez-vous du Pauvre.
GRANDE MATINEE.
Au bénéfice de la maison du bon Pasteur donnée par le club Dramatique Louisianais,
Avec le gracieux concours de Mme VEZIAN et de Miles EVE DABLESTEEN et ALPHONSINE GODIN,
A L'OPERA
Dimanche 5 Décembre à midi.
Prix d'entrée.......................50 cents.
12 Nov. au 5 Déc.—PP.

LEGAL TENDER. LEGAL TENDER.

CIGARES! CIGARES!!
TABAC
DE LA
NOUVELLE RÉCOLTE
M. M. R. FERNANDEZ a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il vient d'arriver de la Havane avec un grand stock de CIGARES qu'il a choisis lui-même sur place et qui sont faits du tabac le plus fin de la nouvelle récolte. Il citera entre autres la célèbre marque LEGAL TENDER, dont sa maison, Fernandez & Villa, a seule l'agence, ainsi que les marques suivantes: Filosofia, Corona, Intimidad, Excepcion, Majagua, Figaro, Cabañas, &c. &c.
REGALIA comme il faut.
REGALIA BRITANICA.
REGALIA DEL REY.
REINA VICTORIA.
VICTORIA de COLON.
PONIES.
CONCHAS FINAS.
REINETAS.
PRINCESES.
OPERAS.
&c. &c. &c.
Aussi: Grand choix de CIGARETTES des meilleures marques.
Ces Cigares et Cigarettes seront vendus au détail au prix du gros.
Fernandez & Villa,
Coin Douane et Royale.
20 nov—3m

THÉ OU CAFÉ.
Pour les meilleurs et les plus économiques des THÉS OU CAFÉS,
Adressez-vous au
Grand dépôt de Thés.
(Steam Coffee Mills.)
5..............Rue du Camp..............5
(A une porte de la rue du Canal)
AVIS.—La maison se charge de faire déposer, GRATIS, sur les navires, les bat-eaux et les chars, à la Nlle-Orléans, le Thé et le Café qu'elle vend.
21 nov—

AVIS.
JE prie respectueusement les personnes qui ont des objets en dépôt au bureau de prêts de l'encoignure Royale et Toulouse, et dont les intérêts sont arriérés, d'avoir à régler avant le 1er décembre 1875, à défaut de quoi ces objets seront vendus à l'encan.
A. TESTART,
25nov—4t Coin Royale et Toulouse.

Les citoyens français
QUI ont des réclamations contre le gouvernement des Etats-Unis et les citoyens américains qui en ont contre le gouvernement français—quelle qu'en soit la cause ou la date—sont informés que les soussignés, ayant toutes les facilités nécessaires, se chargeront de les présenter et d'en toucher le montant.
MCGLOIN & NIXON, avocats,
Au No. 61 de la rue du Camp,
23nov—1m Nlle-Orléans.

Galerie Photographique de Lilienthal.
121.........RUE DU CANAL.........121
(BATISSE TOURO.)
LE public est respectueusement informé que j'ai ouvert ma Nouvelle Galerie possédant les dernières améliorations, qui me mettent à même de satisfaire toutes les personnes. Les anciens prix sont maintenus. Rien n'a été épargné pour rendre cet établissement le plus élégant de la ville.
THEODORE LILIENTHAL,
121 rue du Canal,
7nov—1m Près de l'encoignure Royale

Société.
LES soussignés ont formé aujourd'hui une Société sous la raison de MACON, ELLISON & CO pour s'occuper d'affaires
d'Encan et de Propriétés foncières.
Bureau, No 28 rue Carondelet.
T. L. MACON,
JOSEPH ELLISON
ALBERT PAUL.
Nlle-Orléans, 20 novembre 1875. 21nov—1m

Salon de Billards de Miller.
LES soussignés ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont fait réparer et remeubler
Leur Salon de Billards,
Coin St-Charles et Commune
pour la saison d'hiver et ont également ajouté deux nouvelles TABLES BRUNSWICK AND BALKE BERED, de sorte qu'ils peuvent procurer à leurs clients une maison sans égale dans le pays.
Nous sommes les agents à la Nouvelle-Orléans de la compagnie de J. M. Brunswick and Balke et sommes prêts à remplir tout ordre pour tables et autres articles pour billards provenant de cette manufacture.
2lnov— MILLER BROTHERS.

Le Docteur Ferrière
SI bien connu par son infaillible et nouveau traitement de la goutte, du rhumatisme, des fièvres intermittentes; des maladies de foie, de cœur, des poumons et d'estomac; de la dyssenterie, des vieilles syphilis et en particulier des maladies de femme, a ouvert un office de consultation au No 214, rue Delord, entre Baronne et Carondelet. Quand la guérison est impossible, le soulagement est toujours certain, avec son admirable méthode. 20 nov—1 an

LIQUEURS de CHAUVET Fils,
BORDEAUX.
AVIS.
Ayant été nommé seul agent pour l'Ouest et le Sud, par la maison CHAUVET FILS, de Bordeaux, et ayant en main les titres pour poursuivre, toute personne se servant du nom de Chauvet Fils, Bordeaux, ou imitant ses marques, étiquettes, &c, sera poursuivie selon la loi.
17 nov—1m M. VERGNOLE.

Changement de domicile.
J. PIFFAUT, bien connu du public et des artistes, continue d'accorder et de réparer les pianos, à très bas prix, ayant toutes les fournitures nécessaires pour remettre les pianos à neuf.
No 192 rue Royale,
10nov—1m entre Ste-Anne et Dumaine.

AVIS.
MADAME FLEURY, agent, informe sa nombreuse clientèle qu'elle a ouvert un magasin de Sellerie, &c., aux Abattoirs Crescent City. Elle profite de cette occasion pour la remercier du bienveillant patronage qu'il lui a été accordé jusqu'à ce jour, et la prie de vouloir bien le lui continuer. 14nov—1m

Chant, Solfége, Piano.
MADAME URANIE CAMBIER annonce à ses anciennes élèves et aux familles qu'elle vient de transférer son domicile rue Ste Anne, No 143, entre Bourgogne et Remparts. Elle donnera des leçons de chant, de solfége ou de piano à sa résidence ou dans les pensionnats ou elle professe. 3 nov—1m

AVIS.—No 145 rue de la Commune, Nouvelle-Orléans, Lne, 14 novembre 1875.—Les personnes qui ont en dépot sur gages des objets au dit St-Charles Broker's Office, 145 rue de la Commune, sur lesquels un intérêt est dû depuis le 21 août 1875, sont notifiées par le présent avis d'avoir à payer cet intérêt avant ou le 1er décembre 1875, à défaut de quoi ils perdront tout titre sur lesquels propriétés qui seront vendus.
R. H. WOODS, propriétaire.
M. JOHN PHEBON, directeur,
14nov—t12d en face de l'Hôtel St-Charles.

CADEAUX
pour les jours de fête
LA NOEL ET LE 1er de L'An.

MEUBLES!!! MEUBLES!!!
LE BEAU ET L'UTILE
Jos. B. Hubbard
Fabricant et marchand de meubles,
Fins et Ordinaires,
Matelas, Lits à Ressorts et PLUMES.
—AU—
No 122 de la rue des Remparts,
COTÉ SUD, ET
Nos 84, 86, 88, 90 et 92 de la rue Perdido.

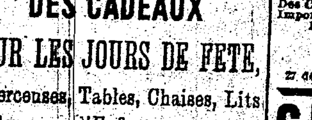

Offre, aux jeunes et aux vieux, aux prix coûtants,
DES CADEAUX
POUR LES JOURS DE FETE,
Berceuses, Tables, Chaises, Lits et Berceaux d'Enfants.
Chaises de fantaisie. Chaises et Berceuses pour Dames et Demoiselles.
Tables à ouvrage. Pupitres et Secrétaires de Dames.
Toute espèce de Meubles de SALONS,
Sofas, Berceuses, Tables de centre, Miroirs, Pliants, Tables à jeu, Etagères, Ottomanes, Whatnots,

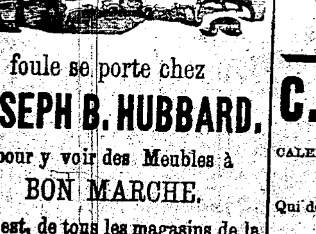

La foule se porte chez
JOSEPH B. HUBBARD,
pour y voir des Meubles à
BON MARCHE.
C'est, de tous les magasins de la ville, celui où l'on obtient les plus grands avantages en payant
COMPTANT;
Il est
A L'ANGLE DES
Rues Remparts et Perdido.
Meubles de chambres à coucher, pour tous les goûts et pour toutes les bourses.
Bois de lit, Toilettes, Armoires, Bureaux, Lavabos, Commodes, Porte-Chandelles, Porte-Essuie-mains, Tables, Chaises et Fauteuils,
Plumes d'oies vivantes.
Matelas, Traversins, Oreillers,
Matelas à ressorts,
Meubles de Salles à Manger, Buffet, Tables à Allonge, &c, &c.

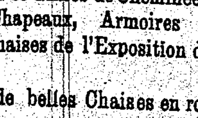

Bibliothèques, Secrétaires, Pupitres, Tables de Bibliothèques, Trumeaux et Glaces de Cheminées,
Porte-Chapeaux, Armoires à Glaces, Chaises de l'Exposition de Vienne,
Un lot de belles Chaises en rotin.
Chacun est invité à venir juger par lui-même, de la beauté des articles.
PAS DE DÉCEPTION!
PAS DE HUMBUG.
VENTE aux PRIX COUTANTS!

Jos. B. Hubbard
Au No 122, rue des Remparts,
Coin Perdido, 1er District.

LHOTE & CO.,
CHANTIER de BOIS du VIEUX BASSIN et FABRIQUE de CHASSIS, JALOUSIES et PORTES.
PLANCHES à plancheier, à plafonner, à étagères, à abriter, en noyer, en acajou et en peuplier, constamment à vendre.
L'établissement tourne, rabotte et scie en tous genres, sur commande.
Les ordres y sont promptement exécutés.
Bureau, à l'angle des rues TOULOUSE et FRANKLIN, Nouvelle-Orléans.
Boîte 936 du Bureau de Poste. 11 nov—1an

D. MERCIER,
Marchand en gros et en détail de VETEMENTS, CHAPEAUX, BOTTES, SOULIERS, ARTICLES de TOILETTE, etc.
Grand choix de DRAPS FRANÇAIS. VETEMENTS FAITS SUR ORDRE, dans le dernier genre.
Coin Dauphine & Bienville, Nouvelle-Orléans.
Les ordres des marchands de la campagne seront remplis avec la plus grande promptitude et aux prix les plus raisonnables. 31 oct—2m

FINE WINES, COGNAC. OLIVE OIL,
SEIGNOURET FRERES TRADE F.S MARK BORDEAUX
COGNAC FINE CHAMPAGNE, HUILE D'OLIVE VIERGE.
Château Dillon, Chât. Talbot, Chât. Terrefort, Margaux, Lafite, Léoville, Larose, St.-Julien, Floirac, Blanquefort, Chât. Yquem, Latour Blanche, Haut Sauternes, Sommes, Barsac, Graves, etc., etc.
BERCIER & DE SMET, Sole Agents, 43 Decatur St.
Also at Agents' prices, at the Importers.—A. Lanata,—Schmidt & Ziegler,—Smith Bros & Co.,—R. J. Hart & Co.,—Clark & Meader,—Ernest C. Villeré,—Thos. H. Handy & Co.
24 oct—1 an

H. CLOSTERMANN & BAYLE
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES
FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES
40, RUE DE CHARTRES, Entre BIENVILLE & DOUANE.
LA maison la plus ancienne dans cette branche d'affaires. Son crédit et sa réputation en Europe et aux Etats-Unis la mettent à même de défier toute concurrence loyale. Un des associés établi en Europe, s'occupe exclusivement des achats de la maison. 11 août—1an.

Vor. MAIGNAN
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU
CHATEAU PAPE CLÉMENT.
Des VINS FINS de A. de LUZE & fils, et LARRONDE frères. Des COGNACS VINEYARD PROPRIETORS, GAUTIER Frères, SUTTON, et GOLDENBURG. Importateur des EAUX-DE-VIE CASTILLON & Cie, des SHERRY et BURGUNDY PORT de PAUL EMILE THOMAS, B. REIG, MARIGO & Cie; des SARDINES GILLET; de GENIÈVRE La CLOCHE; de VINS ROUGES et BLANCS, en barriques, demi-barriques et caisses, FRUITS, CONSERVES, etc., etc., etc.
23 et 25 - - - - Rue Bienville - - - - 23 et 25
27 déc—1an NOUVELLE-ORLÉANS.

GRANDE MANUFACTURE
DE
CIGARES,
No 71, Rue de Chartres.
Fabrique de CIGARES de tabac importé de la Havane, mêlé et du pays. Pour satisfaire aux nombreuses demandes, je vendrai, dorénavant, par quantités à la convenance des acheteurs et à des prix de gros.
28 mars—1an F. HAEHNEL.

H. J. RIVET,
PHARMACIEN DROGUISTE,
SUCCESSEUR DE
E. MONTEUSE & CO,
a constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, ARTICLES DE TEINTURERIE, PARFUMERIE, BANDAGES, MEDICAMENTS PATENTÉS, Français, Anglais et Américains, EAUX MINERALES naturelles et factices.
Les meilleurs SIROPS sont livrés au public avec du SODA WATER glacé, DA glacées. EAUX DE VICHY et de BETHESDA.
Le plus grand soin est donné à l'exécution des formules de MM. les médecins.
Agent pour le TEXAS COTTON WORM DESTROYER.
Dépôt central des célèbres BITTERS de A. A. PEYCHAUD.
68 RUE DE CHARTRES,
COIN BIENVILLE,
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

C. E. Girardey,
CALENDRIER DES VENTES, A L'ENCAN DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, ACTIONS, &c.,
Qui doivent avoir lieu à la Bourse d'Encan St-Charles.
Jeudi, 2 décembre—Pour la succession de James & Margaret Crellin, vente sur les lieux, coin Lafayette et Périllat: Stock d'entrepreneur d'enterrement, chevaux, voitures, &c.
Samedi, 4 décembre—Pour le compte de la succession de feu J. L. Clarke: Le bel emplacement de commerce, formant l'angle des rues Julie et Dryades, Trois lots de terre formant l'angle nord-ouest des rues Canal et Galvez, et les trois cottages doubles en bois, à un étage, y attenant et faisant face à la rue Galvez. Deux lots de terre formant le coin nord-ouest des rues Gasquet et Rocheblave.
La maison de résidence en bois, double et à étage, Nos 67 et 67 1|2 rue Tremé entre Bienville et Conti. La maison double en bois nouvellement construite et bien finie. Nos 461 et 461 1|2 rue de la Douane, entre Miro et Tonti.
Samedi, 11 décembre—Pour le compte de la succession de Bridget Gernon: Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, rue Erato, entre Tchoupitoulas et Annonciation.
Pour le compte de la succession de Elizabeth Adderly: Maisons et terrains, coin Liberté et Terpsichore.
L'élégante résidence en bois à étage, bâtie sur deux lots avec jardin, orangers, &c., rue Conery, entre Prytanée et St-Charles.
Pour le compte de la succession de Patrick D. Gordon, le bon emplacement d'affaires faisant face au coin Nord-Est des rues Julie et Commerce.
Pour le compte de la succession de J. P. Higgins: Cinq actions du "New Orleans Insurance Association"—$100 payé.
Samedi, 18 décembre—Pour le compte de la succession de James, et de sa femme Margaret Burke: Trois terrains, au coin des rues Bienville et Olympia.
Pour la succession de A. W. Walker: 13 terrains, dans la rue du Canal, Hagan Avenue et la rue Rendon, ainsi qu'un excellent lot de batture formant le coin des rues Levée, Fulton et St. Joseph.
Les magasins en brique à trois étages, si bien situés, Nos 44, 46 et 48 Nouvelle Levée entre l'allée Natchez et la rue Gravier.
Pour les conditions et plus de détails, voir les annonces officielles et descriptives, ainsi que les plans, aux bureaux de C. E. GIRARDEY, No 31 de la rue du Camp.
20oct—

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 30 NOV. — CLASSE No 285.
19 8 31 69 17 6 54 22 30 61 4 53 60
Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage, nous apposons notre signature
Ce 30 Nov. 1875
H. PERALTA,
ADAM GIFFEN,
Commissaires.
☞Méfiez-vous des annses Loteries.

Entrepôt de tapis et de toiles cirées.
ELKIN & CO.,
168.........RUE DU CANAL.........168
REÇOIVENT, en ce moment, de nouveaux genres de
TAPIS VELOURS ET BRUXELLES,
TAPIS TROIS PLIS ET INGRAIN,
TOILES CIREES,
NATTES COCO ET ROTIN,
STORES ET CORNICHES,
ÉTOFFES A RIDEAUX — TERRYS, REP BROCHÉ.
A un bon marché extrême, au comptant.
15oct—3m

Dr. B. de VILLENEUVE,
HOMŒOPATHE.
Consultations: de midi à 3 heures.
154 rue du Canal.
Résidence: 166 Tremé, près Dumaine.
28 nov—1m

J. SAUVAGE,
PASSAGE DE LA BOURSE No 98,
près Conti.
SE charge de ventes de propriétés, de locations de maisons, et de collections de loyers. Il se charge aussi de payer les taxes et licenses. Le tout à une commission réduite.
24 oct—2m Mar J D

LUMBER
BOIS
de construction et de charpente.
Prix de manufacture.
Nevers & Hery,
MAISON FRANÇAISE No 315 Julia street, Nouveau Bassin.

A vendre.
A VENDRE au chantier de bois de construction (Star Planing Mill and Lumber Yard), au coin des rues Calliope et Remparts:
Bois pour plancher (flooring) à $17 50 les mille pieds, livré.
Planches pour plafond (scellling) à $12 00 les mille pieds, livré.
R. W. Boards à $13 00 les mille pieds, livré.
Conditions—Comptant.
NICHOLAS CONNELL.

Lager de la Nouvelle-Orléans,
CASPAR LUSSE,
Aux Nos 476 & 478 de la rue de Contre.
ANNONCE aux propriétaires de salons et au public qu'ayant acheté son nouvel appareil pour la fabrication du LAGER BEER, il est prêt à vendre, à meilleur marché que ne vendent les autres marques, de la bière faite ici et qui égale toutes celles qui se fabriquent aux Etats-Unis.

ORDONNANCE GRATUITE
pour la guérison de la débilité nerveuse, de la faiblesse, de l'opiumanie, de l'ivrognerie, des catharrhes, de l'asthme et de la consomption.
S'adresser au PROFESSEUR WIGGIN, de Charlestown, Mass.
Tout pharmacien peut exécuter l'ordonnance.

MEUBLES! MEUBLES!
Vente pour liquidation.

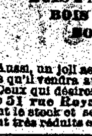

CHARLES RAYMOND, Marchand de Meubles, au No 51, rue Royale, coin Bienville, Nouvelle-Orléans, étant obligé de se retirer des affaires pour cause de santé, OFFRE DE VENDRE SON STOCK DE MEUBLES EN GROS OU EN DETAIL, à des prix très modérés.
Il a en magasin de très jolis sets de Chambre à Coucher, sets de Salon et ameublements de salle à manger en
BOIS de ROSE,
BOIS d'ACAJOU,
BOIS de NOYER,
BOIS de CHENE et en
BOIS d'IMITATIONS.
Aussi, un joli assortiment de Meubles Ordinaires qu'il vendra aux prix les plus réduits.
Ceux qui désirent se meubler peuvent venir au No 51 rue Royale, coin Bienville, où ils verront le stock et seront convaincus que les prix sont très réduits et raisonnables.

Avez-vous besoin d'argent?
ADRESSEZ-VOUS à l'encoignure Dauphine et St-Louis. On y achète toutes sortes d'objets de seconde main, tels que meubles, vêtements d'hommes et de femmes, livres français, anglais, espagnols, etc.
Abonnement au cabinet de lecture, $1 par mois. On se rend à domicile. Ecrire franco.
J. REGON,
coin Dauphine et St-Louis

Liquidation! Liquidation!
E. F. MIOTON,
No 47 rue Royale.
Faïences! Porcelaines! Verreries!
PLAQUÉS et ARTICLES DE MENAGE.
Désirant me retirer des affaires, j'offre à partir de ce jour à des prix bien au-dessous du coût mon STOCK entier de marchandises consistant en Faïences, Porcelaines, Verreries, articles de ménage, articles pour familles, hôtels, restaurants, bateaux, etc.
J'invite spécialement les marchands de la campagne à venir examiner mon STOCK avant d'acheter ailleurs, convaincu qu'ils trouveront chez moi à s'approvisionner à bien meilleur compte.
Je disposerai à l'amiable du contenu de mon vaste magasin pour du comptant à vil prix jusqu'au 30 mars prochain et à partir du 1er mai je liquiderai le reste à l'encan par le ministère de Mr. Jno. G. Monrose, encanteur.
E. F. MIOTON.

Dr. ALFRED MERCIER,
CONSULTATIONS tous les jours, de 10 heures à midi, 220 rue Girod, entre Baronne et Dryades.
Résidence: 181 rue du Camp, encoignure Julia.